NATIONS
UNIES

ST

Secrétariat

ST/IC/1994/11
7 mars 1994

CIRCULAIRE

Circulaire du Directeur du Bureau des services généraux

Destinataires : Les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : PREMIER JOUR D'ÉMISSION DES TIMBRES DE 1994 DE LA SÉRIE CONSACRÉE À DES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

1. Le vendredi 18 mars 1994, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) procédera à une deuxième émission de timbres dans la série pluriannuelle consacrée à des espèces menacées d'extinction. Cette série, inaugurée le 3 mars 1993, jour du vingtième anniversaire de la signature de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction, a pour objet d'appeler l'attention sur la nécessité de protéger ces espèces dans le monde entier. La Convention a pour but de faire en sorte que le commerce international ne menace pas la survie d'espèces sauvages de flore et de faune. En 1994, l'APNU émettra 3 feuilles de 16 timbres, chacune d'elles contenant les timbres dans la valeur utilisée à New York, Genève ou Vienne et reproduisant quatre espèces différentes menacées d'extinction.

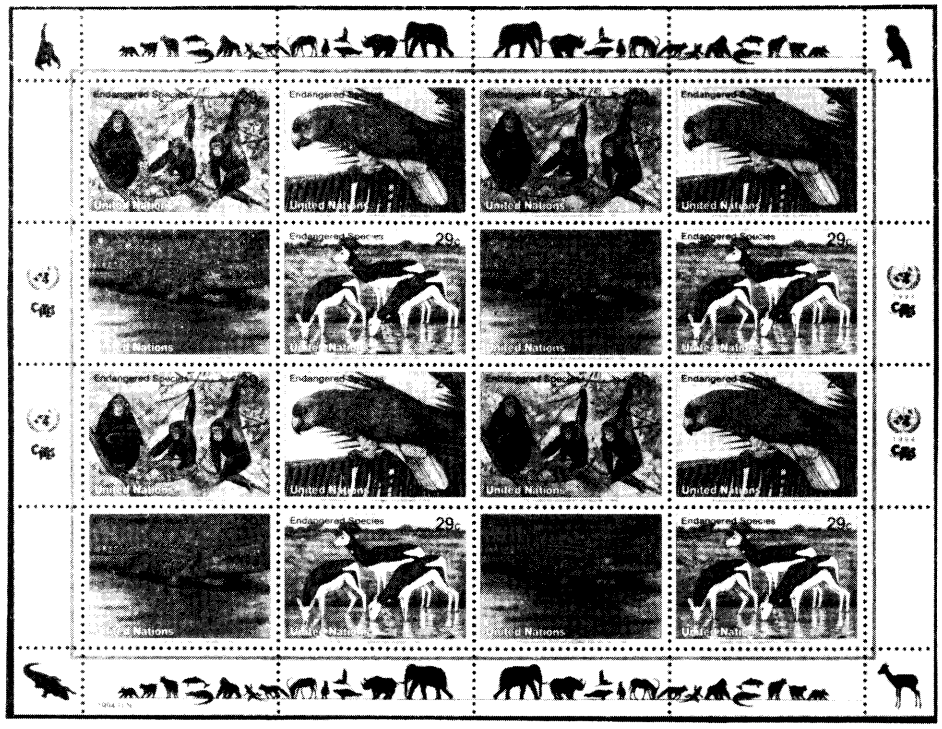

Valeur : 29 cents

Espèces menacées d'extinction :

Chimpanzé
Amazone de Sainte-Lucie
Crocodile américain
Gazelle dama

Maquettiste : Kerrie Maddeford (Australie)

2. Les 12 timbres, en valeurs de 29 cents, 0,80 franc suisse et 7 schillings, mesurent chacun 39,2 mm dans le sens horizontal et 28,6 mm dans le sens vertical, de dentelure à dentelure. (Dentelure : 12 1/2 x 13 3/4.) Les timbres seront imprimés par Joh. Enschede en Zonen (Pays-Bas). Le tirage pour chaque valeur sera limité à 4 800 000 timbres (300 000 feuilles). La présentation des feuilles et des illustrations qui les encadrent sont dues à Rocco J. Callari, fonctionnaire à l'ONU.

(Sous réserve de fluctuations de change, 0,80 franc suisse et 7 schillings équivalent respectivement à 59 et 63 cents.)

3. Étant donné le format des feuilles, les collectionneurs sont priés de noter que les timbres NON OBLITÉRÉS seront vendus soit par feuille entière de 16 timbres soit en bloc de 4 timbres se tenant.

4. Les enveloppes premier jour pour la série des espèces menacées d'extinction seront mises en vente sous les formes suivantes :

Timbres individuels : quatre enveloppes pour chaque bureau postal.

Bloc de quatre avec inscription marginale : une enveloppe pour chaque bureau postal.

Assortiment : une enveloppe pour chaque bureau postal.

Triple oblitération : une grande enveloppe sur laquelle auront été apposés, avec les oblitérations appropriées, les trois différents blocs de quatre timbres se tenant.

Grand format : une grande enveloppe pour chaque bureau postal sur laquelle aura été apposée une feuille complète avec l'oblitération appropriée.

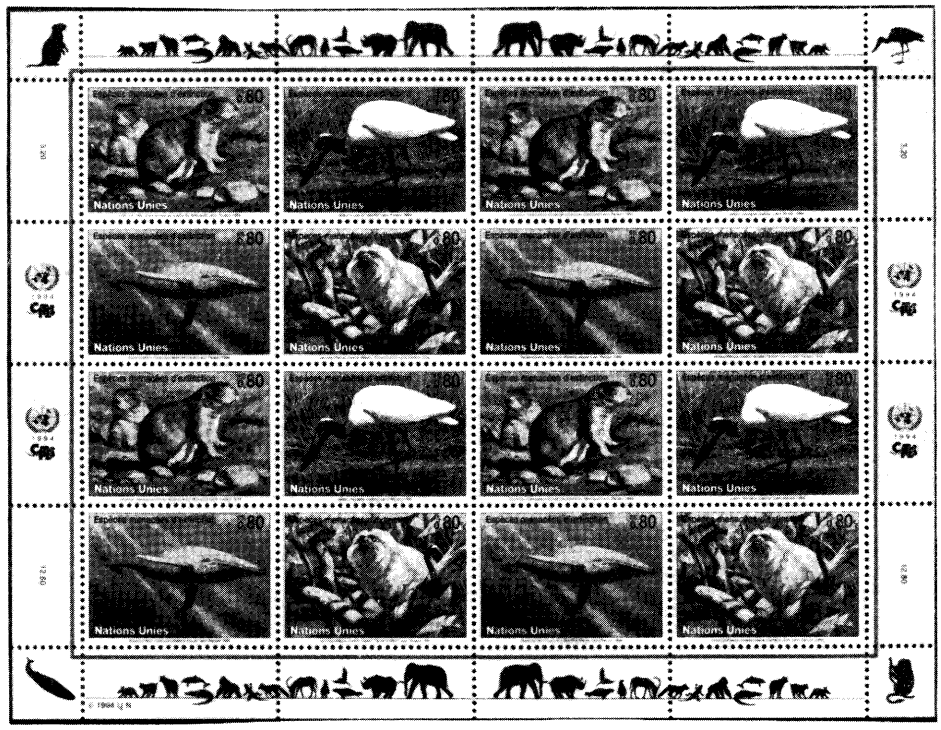

Valeur : 0,80 franc suisse

Espèces menacées d'extinction :

Chien de prairie du Mexique
Jabiru
Baleine bleue
Tamarin-lion doré

Maquettiste : Leon Parson (États-Unis d'Amérique)

/...

5. Le 18 mars 1994 aussi, l'APNU émettra sa septième série du type carte maximum. Chacune des trois cartes différentes présentera des photographies des quatre espèces menacées d'extinction qui figurent sur les timbres apposés sur la carte avec l'oblitération premier jour propre au bureau postal pertinent. La carte maximum avec oblitération United Nations New York sera mise en vente au prix de 1,46 dollar; sous réserve de fluctuations de change, les cartes maximum avec oblitération Nations Unies Genève et Vereinte Nationen Wien coûteront respectivement 2,72 et 2,86 dollars.

6. Le 18 mars 1994 également, l'APNU émettra le dépliant de 1994 consacré aux espèces menacées d'extinction. Cet album spécialement conçu comportera des pages distinctes pour chacune des 12 espèces illustrées dans la présente émission. Il présentera des renseignements en anglais, en français et en allemand ainsi qu'une série de photographies en couleurs des diverses espèces en question. L'édition non oblitérée du dépliant contiendra les 12 timbres de la série; ceux-ci ne seront pas apposés, mais des espaces ont été prévus à cette fin ainsi que les pochettes de protection appropriées. La version oblitérée du dépliant renfermera les timbres dûment apposés avec oblitération premier jour de New York, Genève ou Vienne selon les cas.

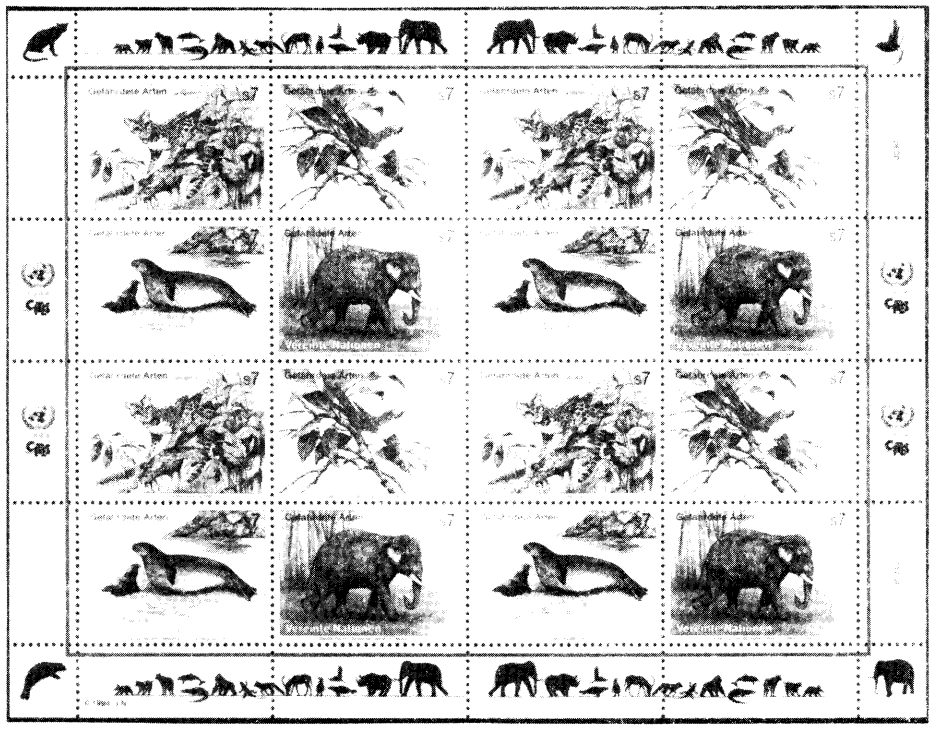

Valeur : 7 schillings

Espèces menacées d'extinction :

Ocelot
Oiseau lunettes à poitrine blanche
Phoque moine de Méditerranée
Éléphant d'Asie

Maquettiste : Paul Margocsy (Australie)

7. Pour la commodité des collectionneurs, l'APNU mettra en vente au Siège des enveloppes premier jour avec préoblitération de New York, Genève ou Vienne, mais UNIQUEMENT à cachet officiel premier jour de l'APNU.

8. Le vendredi 18 mars 1994, les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat pourront se procurer les nouveaux timbres et les oblitérations premier jour aux endroits suivants :

a) Comptoir de vente de l'APNU situé au 1er sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 h 30;

b) Comptoir situé à l'extrémité nord du hall du bâtiment du Secrétariat, de 9 heures à 16 heures.

9. Les collectionneurs seront heureux d'apprendre que la série consacrée aux espèces menacées d'extinction est le résultat d'un sondage effectué parmi eux il y a quelques années. L'APNU leur avait demandé quels sujets leur paraissaient les plus appropriés pour de futurs timbres de l'ONU, et la protection d'espèces menacées d'extinction avait obtenu de très nombreux suffrages.

10. L'APNU engage les fonctionnaires du Secrétariat à utiliser des timbres des Nations Unies pour affranchir leur courrier personnel : si minuscules qu'ils soient, ce sont là autant de messagers de paix qui peuvent éclairer quantité de personnes dans le monde entier sur les activités de l'Organisation et sur les buts qu'elle poursuit.